

**NOMENCLATURE : 08 - 09**

**DECISION RELATIVE AU DON D'ARCHIVES DE**

**Monsieur Jean-François BEC**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date  
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre  
2022, portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu les dispositions de l'article L.213-6 du Code  
du Patrimoine reconnaissant pour chacun des services d'archives  
publics la possibilité d'accueillir les archives privées,

Vu la demande exprimée le 4 septembre 2023  
par Monsieur Jean-François BEC demeurant, 11 chemin de la  
Réglane, 38200 VIENNE de faire don à la Municipalité de ses  
documents d'archives,

Vu l'acceptation de la Municipalité de LENS pour  
que soient conservés au sein du service des archives municipales,  
les documents cédés par Monsieur Jean-François BEC,

**Décision n° 2023 - 331**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Ville de Lens accepte de recevoir à titre de don de documents de  
Monsieur Jean-François, décrit ci-après :

- 22Z : correspondance (lot de 225 lettres) de la famille de Marius VERRIER, ingénieur des Mines de Lens, rédigée entre 1914 et 1918 (avec fichier numérique du livre rédigé par M. BEC à partir des archives familiales).
- 4PBr123 : livret de l'inauguration des grands orgues de l'église Saint-Léger, 1er juin 1930.

**ARTICLE 2** : Ces documents seront soumis aux mêmes règles de communicabilité  
que les archives publiques.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 05 octobre 2022

Pour le Maire

L'Adjointe déléguée à la Culture,

Helene CORRE

